

Dépêche AFP mardi 9 janvier 2007

Les militants antipub annoncent la poursuite de leurs actions avant leur procès

PARIS - Les militants antipublicité du "Collectif des déboulonneurs" ont annoncé mardi leur intention de poursuivre leurs actions de "barbouillage" des panneaux publicitaires, à trois jours de leur premier procès à Paris.

Interpellés le 29 octobre devant la gare d'Austerlitz à Paris (XIIIe) lors de leur opération mensuelle de barbouillage de panneaux publicitaires, les sept prévenus ont présenté lors d'une conférence de presse à la mairie du IIe arrondissement leurs témoins et leur avocat, en vue de leur comparution vendredi devant le tribunal correctionnel.

Yvan Gradis, un des fondateurs du groupe, a présenté les trois témoins :

Claude Got, professeur de santé publique, Jean-François Pellissier, adjoint au maire du XIIIe arrondissement, Maurice Pergnier, linguiste, et leur conseil, François Roux, "grand spécialiste en tant qu'avocat de la désobéissance civile", défenseur des "faucheurs, de José Bové".

"Nous encourons une peine de cinq ans d'emprisonnement et de 75.000 euros d'amende", a indiqué Alexandre Baret. "Il y a de fortes chances que les faits soient requalifiés en dégradation légère, donc il y a peu de chances que nous écopions de telles peines", a-t-il dit.

Les "déboulonneurs" sont régulièrement interpellés, mais il s'agira de leur premier procès à Paris. Deux d'entre eux ont été condamnés en juillet à Montpellier, à 200 euros d'amende avec sursis. Un troisième procès, le 9 mars à Alès (Gard), impliquera pour la première fois des parties civiles.

"Il y a ceux qui disent que de répéter sans cesse la même action, ça va lasser les journalistes et il y a un autre point de vue, auquel je me rattache, qui est qu'il faut continuer inlassablement comme un pivert qui donne des coups de bec contre le tronc", a déclaré M. Gradis. "Nous ne ferons a priori rien de plus rien de différent de ce que nous faisons déjà", a-t-il dit.

Les "déboulonneurs" revendiquent essentiellement la limitation des affiches publicitaires au format 50X70 cm, soit la taille de l'affichage associatif.

"Nous demandons à ce que la liberté de non-réception soit reconnue", a expliqué Alexandre Baret. "Nous nous battons pour que l'espace public ne soit plus concédé à des opérateurs privés, que la privation de l'espace public cesse", a-t-il poursuivi. "Il doit y avoir une neutralité politique au même titre qu'il y a une laïcité dans l'espace public".

--